

Charte d'adhésion et de fonctionnement du Comité Scientifique

La présente charte définit le mode de fonctionnement du Comité Scientifique et la relation éthique qu'entretiennent ses membres avec les patients membres de l'association, leurs familles ou leurs proches. Cette charte définit également les relations qu'entretiennent les membres du Comité Scientifique avec les partenaires de l'association (donateurs, prestataires...).

Article 1 : Modalités d'entrée dans le Comité Scientifique de l'association

Pour être membre du Comité Scientifique de l'Association ALK France Cancer Poumon, il convient d'exercer tout ou partie de son activité professionnelle dans le domaine de l'accès aux soins ou l'accès aux droits (médicaux et sociaux) des patients atteints de la mutation ALK ou ROS1 du cancer CBNPC et d'adhérer à la présente charte.

Article 2 : Engagements des membres du Comité Scientifique de l'Association ALK France Cancer Poumon

Les membres du Comité Scientifique s'engagent à :

- Respecter les principes déontologiques et législatifs en rapport avec leur activité.
- Ne pas utiliser leur participation directe ou indirecte à l'activité de l'Association à des fins de promotion et de publicité. Cette interdiction ne s'applique pas aux opérations conduites par l'Association et destinées à la faire connaître des professionnels ou des patients concernés, dans le respect des règles déontologiques relatives à la publicité et à la concurrence entre confrères.
- Respecter la prise en charge des patients de l'Association, initiée par leurs médecins, tant du point de vue des bilans cliniques que des examens complémentaires ou du choix du traitement et du suivi.
- Favoriser la prise en charge locale des patients dans des hôpitaux proches de leur domicile.
- Être force de proposition dans les projets mis en place par l'Association.

Article 3 : Rôle et responsabilité des membres du Comité Scientifique de l'Association ALK France Cancer Poumon

Le Comité scientifique a principalement pour rôle d'assister l'Association dans le domaine scientifique, d'orienter et de participer à l'avancement des travaux de recherches qui correspondent aux buts de l'Association.

Ses membres répondent aux questions médicales que posent les patients et apportent leur caution dans les différents documents qui seront diffusés par l'Association ou lors des forums de discussion.

Le Comité Scientifique décide conjointement avec l'Association des questions d'actualité à partager au travers de webinars destinés aux membres de l'Association.

Article 4 : Rémunération

Les membres du Comité Scientifique de l'Association ALK France Cancer Poumon ne peuvent recevoir aucune rétribution .

Article 5 : Modalités de sortie du Comité Scientifique de l'Association ALK France Cancer Poumon

Tout membre souhaitant quitter le Comité scientifique de l'association doit avertir le Président et le bureau par mail.